

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Séance plénière
du jeudi 21 octobre 1993

Plenaire vergadering
van donderdag 21 oktober 1993

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
INTERPELLATION:	
— De Mme Willame-Boonen à MM. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, et Hotyat, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président, concernant « la politique qu'ils mènent au sein et avec le Gouvernement en matière de répression de la pratique du 'tag' »	65
Discussion. — <i>Orateurs:</i> Mmes Willame-Boonen, de Ville de Goyet, MM. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, Hotyat, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président, Mme Willame-Boonen	65
QUESTIONS ORALES:	
— De Mme Grouwels à M. Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, concernant « l'état d'avancement du dossier de rénovation du Berlaymont »	70
— De Mme Grouwels à M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant « l'état de l'actualisation de la valeur locative des logements sociaux »	70
— De M. Lemaire à M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant « la publicité faite aux conditions d'accès au festival des jardins 1993 au parc Georges Henri »	71
— De M. Cornelissen à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant « l'augmentation de la fréquence sur la ligne 26 entre Vilvorde et Hal »	71

	Blz.
INTERPELLATIE:	
— Van mevrouw Willame-Boonen tot de heren Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afdankte Bedrijfsruimten, en Hotyat, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister-Voorzitter, betreffende « het beleid dat ze voeren in en met de Regering m.b.t. de strijd tegen de 'tags' »	65
Bespreking. — <i>Sprekers:</i> mevrouwen Willame-Boonen, de Ville de Goyet, de heren Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afdankte Bedrijfsruimten, Hotyat, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister-Voorzitter, mevrouw Willame-Boonen	65
MONDELINGE VRAGEN:	
— Van mevrouw Grouwels aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, betreffende « de stand van zaken van het renovatiedossier van het Berlaymontgebouw »	70
— Van mevrouw Grouwels aan de heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende « de stand van zaken aangaande de actualisering van de huurwaarde van de sociale woningen »	70
— Van de heer Lemaire aan de heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende « de publiciteit en de toegangsprijs voor het tuinfestival 1993 in het Georges Henripark »	71
— Van de heer Cornelissen aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afdankte Bedrijfsruimten, betreffende « de toename van de frequentie op lijn 26 tussen Vilvorde en Halle »	71

	Pages		Blz.
— De M. Van Hauthem à M. Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, concernant «l'avis de la Commission permanente de contrôle linguistique du 2 juin 1993 sur le recrutement d'auxiliaires de police et d'assistants sociaux par la commune d'Ixelles»	72	— Van de heer Van Hauthem aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, betreffende «het advies van de Vaste Commissie voor Taaltoezicht van 2 juni 1993 over de aanwerving van hulpagenten en sociale werkers door de gemeente Elsene»	72
— De M. De Grave à M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés, concernant «le coût et l'opportunité du déménagement de services administratifs de son département du bâtiment LENDI vers l'ex-building IBM»	73	— Van de heer De Grave aan de heer Thys, Minister belast met Openbare Werken, Verkeer en de Vernieuwing van Afgedankte Bedrijfsruimten, betreffende «de kostprijs van de verhuizing van de administratieve diensten van zijn departement van het LENDI-gebouw naar het ex-IBM-gebouw»	73

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 14 h 45.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14 u. 45.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 octobre 1993.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 21 oktober 1993 geopend.

INTERPELLATION — INTERPELLATIE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Willame-Boonen à MM. Thys, Ministre, et Hotyat, Secrétaire d'Etat.

Aan de orde is de interpellatie van mevrouw Willame-Boonen tot Minister Thys en tot Staatssecretaris Hotyat.

INTERPELLATION DE MME WILLAME-BOONEN A MM. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFECTES, ET HOTYAT, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE-PRESIDENT, CONCERNANT «LA POLITIQUE QU'ILS MENENT AU SEIN ET AVEC LE GOUVERNEMENT EN MATIERE DE REPRESSION DE LA PRATIQUE DU 'TAG'»

Discussion

INTERPELLATIE VAN MEVROUW WILLAME-BOONEN TOT DE HEREN THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, EN HOTYAT, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER-VOORZITTER, BETREFFENDE «HET BELEID DAT ZE VOEREN IN EN MET DE REGERING MET BETREKKING TOT DE STRIJD TEGEN DE 'TAG'»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à Mme Willame-Boonen pour développer son interpellation.

Mme Willame-Boonen. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres et Secrétaire d'Etat, très Chers Collègues, je souhaitais porter à l'ordre du jour de notre Conseil une réflexion et, disons-le, lancer un appel à propos d'un phénomène qui, pour être partagé par de nombreuses autres villes et pour se présenter de manière complexe, à la fois dans ses manifestations, ses causes et ses approches, n'en cause pas moins indubitablement une nuisance à notre Ville-Région et à ses habitants.

Le phénomène est celui de la pratique sauvage du « tag », à ne pas confondre avec certaines formes artistiques du graffiti, dont la variété épouse, certes, tout le spectre du talent, mais dont le support est souvent inadéquat.

En ces matières, l'amalgame est aisé et le risque existe de voir naître une querelle entre les anciens et les modernes, les frileux et les poètes, les « bourgeois » et l'avant-garde, les adultes peureux et les jeunes « authentiques ».

Les prospecteurs de génies en herbe ou d'expression artistique encore naissante auraient beau jeu de voir dans mon intervention un parti-pris réactionnaire contre un art dit « jeune », revendiquant une réelle créativité. Il y a un monde entre une forme certaine d'art libre, une expression publique sur des espaces désertés ou abandonnés et les déjections qui dégradent de nombreux lieux. Ce n'est pas parce que certains de ces nouveaux peintres de fresques ont connu la consécration de galeries et d'expositions à New York ou à Paris que toute forme de « clachage sur mur » est devenue l'Épiphanie d'un nouveau Michel-Ange.

Ici comme en tout, il convient de mesure garder et de ne pas s'extasier devant n'importe quoi pour le seul mérite qu'il aurait d'exister.

Bref, vous l'aurez compris, je souhaitais circonscrire le débat à la lutte contre les tags qui détériorent ou agressent et ne pas m'élever contre un art ou une expression de la rue, qui respecte le travail d'autrui. Je suis d'ailleurs une tenante de ce que les pouvoirs publics offrent une série d'espaces à des artistes qui nous donneraient par exemple en parallèle au circuit BD de la ville, une sorte de festival de surfaces où des graffiti de valeur pourraient être reconnus.

Non, la question se pose pour des phénomènes comme la détérioration du Mont des Arts, le peinturlurage du métro (je pense aux stations Heysel, Stuyvenberg et Schuman), la dégradation de passages piétonniers avenue Louise ou boulevard de l'Impératrice, le vandalisme sur une série impressionnante de façades privées, à la grande rage de leurs propriétaires.

A décharge l'on rétorquera essentiellement trois arguments qui doivent être entendus et qui exigent réponse, mais qui ne concluent pas le débat : qu'il s'agit d'un message de ras-le-bol, d'inquiétude, de sentiment de désespérance ou de « no-futur », de non-avenir et qu'à cette désespérance, nous adultes, nous n'avons qu'à remédier; qu'il s'agit d'une réaction à la laideur ambiante, au laisser-aller du patrimoine et à des infrastructures collectives banales ou rebutantes; que cette manifestation désespérée de marquer le territoire ou d'exister est une forme de réaction ou d'adaptation à l'anonymat de la ville.

Chaque époque a connu des réactions et des expressions adolescentes de spleen, de romantisme, existentialisme ou dandysme... et la société se doit, parce qu'elle dure et évolue, de répondre en adulte, c'est-à-dire en posant les limites de ce qui est permis, de ce qui est toléré et de ce qui est interdit, de ce qui est possible à chacun et nécessaire à tous, de ce qui est organisé et de ce qui ne l'est pas.

Ainsi donc si le phénomène «tag» s'explique et peut se comprendre, il y a néanmoins à réagir ou à agir.

Et donc je me tourne naturellement vers le banc des Ministres pour leur demander dans leur champ propre de compétences quelle politique est menée :

1. En matière de prévention psychologique et morale d'abord :

Y a-t-il eu une campagne dans les écoles? (comme en matière d'environnement, la campagne: mon école dorlote l'environnement). On pourrait imaginer une BD par exemple parlant calmement du phénomène «tag».

A-t-on réservé d'un certain nombre de lieux où des fresques de graffiti pourraient être réalisées?

2. En matière de prévention et de protection physique des lieux menacés :

Il existe maintenant sur le marché une série de produits — contrairement à d'autres marchés, le marché de l'anti-graffiti est florissant — qui pourraient protéger les bâtiments publics ou privés ou du moins permettre à leurs défenseurs d'enlever plus facilement les détériorations malheureusement arrivées.

Qu'est-ce qui est fait pour cela :

— en ce qui concerne les bâtiments publics?

— en ce qui concerne le métro?

— en ce qui concerne l'aide apportée aux communes qui le souhaiteraient?

— en ce qui concerne la mise sur pied d'un service, rémunéré bien sûr, d'aide aux particuliers qui souhaitent faire nettoyer les façades abimées?

3. En matière de poursuite judiciaire :

A-t-on pris les mesures utiles en cas de flagrant délit pour que des sanctions adéquates et adaptées, à tout le moins une réaction claire, soient prises :

Réparations en nature, prise en charge sociale, éducation au civisme mais aussi possibilité de s'exprimer ailleurs que sur la propriété d'autrui? Plus précisément, les avocats de la Région, de la STIB, veillent-ils à requérir en ordre principal un travail d'intérêt général, qui pourrait consister par exemple dans une réparation en nature des dommages?

En matière de nettoyage et de «curetage» des dégâts causés, quels sont les coûts de ces politiques? Les services de Propreté de la Ville de Paris dépensent 20 millions de francs français par an, soit approximativement 120 millions de nos francs, uniquement pour les bâtiments municipaux; la RATP 80 millions de francs français. Constate-t-on à Bruxelles une évolution? Notre situation est-elle comparable et en quoi — pourquoi dans l'affirmative ou la négative — aux situations d'autres villes? Existe-t-il une coopération à ce sujet au sein du Gouvernement comme une cellule anti-tag à New-York ou un programme «graffiti free»?

Assurément, Monsieur le Président, Chers Collègues, le problème n'est pas de ceux que l'on saucissonne; une réflexion tous azimuts est nécessaire et une action à tous niveaux, éducative et préventive, répressive et ouverte, individuelle et collective, s'impose.

En conclusion, je voudrais savoir si le Gouvernement, dans sa sagesse, a pris la mesure du problème et si, dans les limites de ses compétences, il compte mener, de concert ou non, un certain nombre d'actions concrètes et précises pour lutter contre un fléau qui pourrait décourager les services publics de revitaliser

des quartiers et les particuliers de rénover leurs biens propres pour améliorer l'image de notre ville dont nous sommes très soucieux. Des textes sont-ils en préparation? Des actions concrètes sont-elles menées? Des budgets sont-ils prévus? (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à Mme de Ville de Goyet.

Mme de Ville de Goyet. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je voulais intervenir à la suite de Mme Willame et donner des accents quelque peu différents à ce problème qui me paraît traité sous un aspect uniquement répressif. Il me semble que c'est réduire les choses que de les voir sous cet angle.

Je voudrais revenir à ce phénomène qui a beaucoup interpellé les sociologues, les historiens de l'art et toutes les personnes qui se sont intéressées à cette espèce de déferlement de graffiti que l'on a vu apparaître à New York dans les années 1970 et en Europe à partir des années 1980. En fait, pendant très longtemps, les tags, dont on parle aujourd'hui avec mépris, ont été considérés comme une sorte de forme artistique spontanée et contestataire. En cela, elle était aussi intéressante que les *happenings* des années 1960 et qu'un certain nombre de révoltes exprimées dans la rue ou ailleurs mais qui ont bousculé le répertoire de l'art et de ses fonctionnements.

Il est intéressant de savoir que certains artistes, dont vous n'avez pas cité les noms, ont utilisé de façon délibérée ce langage dans les années 1978-1980.

Mme Willame-Boonen. — J'ai parlé de Michel-Ange.

Mme de Ville de Goyet. — Non, Michel-Ange n'avait pas recours à cette forme de langage.

Mme Willame-Boonen. — J'ai dit les Michel-Ange de notre époque!

Mme de Ville de Goyet. — Mais, il ne s'agissait pas de Michel-Ange non plus! Keith Haring, Jean-Michel Basquiat ont utilisé délibérément ce langage-là en y découvrant ses capacités expressives et contestataires. Donc, je dirai que la genèse du tag et des graffiti a permis de faire la jonction entre l'art de la rue et l'avant-garde artistique, ce qui était intéressant.

De surcroît, une légitimité s'est de plus en plus fait jour lorsque le centre Georges Pompidou en 1981 a réalisé une exposition intitulée «Graffiti et société», qui présentait l'ensemble des productions et même certaines spécialités techniques des productions tags, le pochoir, par exemple, qui a donné naissance à des choses relativement extraordinaires.

Les tags et les graffiti peuvent être abordés de deux manières. Soit, on y voit la manifestation d'une expression, au même titre que toutes les autres. Soit — et c'est ainsi que vous l'avez présenté — on les considère comme un vandalisme insupportable pour celui qui en est frappé. Insupportable parce qu'il se répète et que son auteur est inconnu. Il est vrai que, depuis les années 1986-1987, les tags ont tout envahi et de plus en plus. Soit, de manière assez violente, dans un véritable massacre d'espaces, des commandos bombardent littéralement de peinture des rames de métro entières ou des quartiers entiers. Soit, des interventions plus individuelles qui se veulent la communication d'un message ou d'une signature.

On pourrait se demander ce qui se passe aujourd'hui à Bruxelles; la multiplication de tags posés sur des bâtiments ou des murs marquant une sorte d'irrespect gratuit et narcissique. Le «tagueur» ne tient compte ni du support, ni de l'espace

urbain dans lequel il s'insère. Il est vrai que le monde du tag est un monde en deux dimensions par opposition au monde en trois dimensions qu'est l'espace urbain. On trouve les tags partout, surtout dans les quartiers marginalisés et dévastés, mais aussi dans certains quartiers bourgeois. Il n'y a pas de très grande logique dans ce domaine. Le point commun entre eux est qu'ils sont souvent placardés dans des lieux perdus, des «non-lieux», où la ville n'existe plus et qui sont frappés de désintérêt. Ce sont en quelque sorte les déchets urbains ou les espaces déchets qui sont ainsi recolonisés par ces «graffeurs» qui, par cette forme même primaire, font réapparaître l'expression humaine, quand celle-ci a été chassée par des cataclysmes urbanistiques. On trouve les tags surtout dans les stations de métro ou dans les gares car ces endroits sont souvent perçus comme des «non-lieux». Leur qualité n'est pas perçue par le «tagueur» qui pense qu'ils ne peuvent être pire après leur passage. Les «taggeurs» s'attaquent le plus souvent aux lieux dits «de communication et de circulation» dans la ville, qui sont généralement enterrés, inhumés, où l'on ne fait que passer. On pourrait dire que les «taggeurs» y produisent le «fast food» de l'art. Il n'y a rien à comprendre, il n'y a rien à identifier. C'est tout et tout de suite.

Si l'on essaie de comprendre ce phénomène, on peut y voir une sorte de cri d'alarme — vous l'avez dit — un appel anxieux à une véritable «urbanité». Le paradoxe, c'est que, dans une société d'hyper-communication comme la nôtre, le tag met en évidence une espèce de déficit de celle-ci, et surtout une faillite de sens. Les taggeurs expriment ainsi qu'ils manquent d'espace pour exprimer leur singularité. Ils manifestent une absence préoccupante de points de repère, de sens dans l'urbanisme d'aujourd'hui. Tout cela semble très général mais c'est très important. On a souvent assimilé le tag et les graffiti à une contribution au sentiment d'insécurité. Je ne pense pas que les tags produisent le sentiment d'insécurité. L'insécurité existe avant eux; elle est souvent née de la perte généralisée de repères urbains, à laquelle les pouvoirs publics ont largement contribué. Je citerai les propos d'un urbaniste: «Traiter des gamins de vandales quand, depuis 40 ans, on n'a cessé de se comporter en barbares à l'égard de la mémoire collective de la ville, de son patrimoine bâti, est une escroquerie intellectuelle.» Je partage entièrement cette opinion.

Il y aurait donc un rapport évident entre ce massacre de la ville par les tags et cette crise de l'urbanisme que nous vivons tous les jours. Le tag est donc devenu le symptôme le plus embarrassant de ce que l'on peut réunir sous le terme de «communication agressive», ce qui pose des questions éminemment politiques. Il exprime un malaise en désorganisant le champ visuel — ce qui est une bonne initiative — et le pacte social.

Ce phénomène peut provoquer différentes réactions: des réactions alarmistes ou de rejet, des réactions de répression, ou même de médiatisation ou de commercialisation. Il faut reconnaître que c'est un produit qui se vend assez bien. La première chose à faire est d'identifier les acteurs. C'est le plus difficile. On ne sait pas qui sont les «taggeurs». Un discours sécuritaire alimenté par un imaginaire collectif reconstruit, à partir des oui-dire, l'identité des «taggeurs»: ce sont les étrangers, des jeunes, les groupes à risques. Ils deviennent ainsi les boucs émissaires de tout un malaise urbain qui se trouve ailleurs. On peut presque considérer que le tag fait partie de ces sous-cultures et qu'il possède ses valeurs, ses rites, ses messages et ses mythologies.

Vous savez bien que l'identité que le «tag» confère passe par un certain nombre de signes discriminants: les vêtements, le langage, les préférences culturelles. Ce sont évidemment des sous-cultures, mais on peut les respecter; elles renvoient à des modes de socialité intenses et diversifiés, qui font parfois

apparaître ce mouvement comme un élément positif. Il existe un enjeu à valoriser cette culture, produite au quotidien.

Mme Van Tichelen. — On verra comment vous réagirez quand on viendra «tagger» chez vous!

Mme de Ville de Goyet. — C'est déjà arrivé, ne vous inquiétez pas!

Le «tag» permet de sortir d'un certain anonymat, d'acquérir une visibilité sociale inaccessible par les moyens traditionnels. C'est un défi contre les sociétés de transport, contre la ville, défi que la société relève en effaçant les «tags», ce que je comprends difficilement. C'est la culture de la performance et du risque, puisqu'il faut essayer d'agir vite sans être pris. Tout le jeu est là!

Il existe différentes solutions en la matière. Les solutions allopathiques consistent en des opérations rapides et renforcées de nettoyage, la télé-surveillance, la guerre psychologique et les poursuites judiciaires. Elles ont une efficacité assez relative, selon les expériences menées à New York et à Paris.

Les remèdes homéopathiques, quant à eux, consistent à assimiler progressivement les «tags» à une activité socioculturelle, à canaliser la violence pouvant en découler et à octroyer des espaces aux «taggers» en valorisant la qualité de ces productions artistiques.

Permettez-moi de vous donner un exemple de remède homéopathique. J'ai travaillé longtemps dans une école d'arts plastiques, dont les murs extérieurs étaient recouverts de «tags». Nous avions identifié le commando de «taggers» en question. Les professeurs des classes auxquelles ils appartenaient ont pris l'initiative de leur proposer certains murs à l'intérieur de l'école pour se livrer à cette activité. Conséquence immédiate: les «tags» ont diminué à l'extérieur de l'école. En outre, il s'est produit une sorte de prise en conscience de la qualité des «tags» soumis à certaines contraintes en matière d'espace, de couleurs, etc. Cette démarche, que je qualifierais de positive, a donc produit des effets immédiats et durables.

Comme je le disais, les solutions homéopathiques consistent à canaliser et valoriser un système d'expression qui traduit un malaise chez les jeunes de la cité, qui ne parviennent pas à y trouver leur place. Le recours à de tels remèdes démontre souvent qu'il est possible, dans un véritable souci esthétique, d'intégrer ces «tags» à un espace urbain ce qui n'était pas le cas auparavant.

Je ne veux pas dire par là qu'il n'est pas nécessaire d'exercer une certaine répression en la matière, mais j'estime qu'il faut surtout valoriser des espaces d'expression culturelle à certains endroits de la ville, qui seront ainsi investis d'un sens nouveau et où certains pourraient trouver enfin leur place.

J'aimerais donc vous poser plusieurs questions. A l'échelon de la STIB, choisira-t-on les remèdes homéopathiques ou allopathiques? La STIB a-t-elle pris des initiatives comparables à celles de la SNCF, qui a réalisé une campagne d'information et mis des murs à la disposition des jeunes? Une campagne de sensibilisation sera-t-elle menée? (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, je remercie les honorables membres pour leurs interventions. Mon Collègue Hotyat et moi-même tenterons d'y répondre le mieux possible.

Cette interpellation nous permet de situer la problématique du «tag» à Bruxelles et, plus particulièrement, en ce qui me concerne, dans les infrastructures de déplacement, et de tenter — les nuances sont importantes — d'en mesurer les conséquences avec vous.

Il me semble clair que la prolifération des graffiti dans les stations de métro, sur les véhicules de la STIB et en certains endroits de l'espace public en général engendre un climat d'insécurité subjective et nuit, non seulement à la bonne image de la STIB, mais également à celle de notre Région de Bruxelles-Capitale.

Le «tag» est une réalité de société, un problème de société. Il est ressenti par nos concitoyens — peut-être pas par ceux que vous représentez, Madame de Ville de Goyet, mais en tout cas par ceux que j'essaie de représenter — comme un acte de vandalisme portant atteinte au bien public. Ces actes nous semblent répréhensibles et doivent donc être poursuivis par les autorités compétentes, les polices communales en particulier.

A un moment où naît dans la population le sentiment d'un nécessaire retour vers un plus grand civisme, vers un respect davantage marqué du bien commun, vers une plus large prise de responsabilité des citoyens dans la vie de tous les jours, le phénomène du «tag» va bien évidemment à contre-courant de cette tendance.

Au moment où notre Région de Bruxelles-Capitale dépense des sommes importantes pour l'aménagement de l'espace public avec des matériaux de qualité, où elle dépense des millions pour assurer la propreté des rues et des quartiers, en collaboration avec les autorités communales, le «tag» apparaît aux yeux de nombre de nos concitoyens comme une certaine agression.

Pour lutter contre ce véritable fléau qu'est le «tag», la STIB et l'Administration régionale des travaux publics mènent une politique très concrète en matière de prévention, de répression et de nettoyage. A cet égard, je tiens donc à rassurer les deux intervenants.

En ce qui concerne la prévention, l'Administration régionale réalise progressivement depuis 1990 la pose d'un vernis anti-graffiti facilitant l'enlèvement ultérieur sur les murs des stations les plus exposées et aux trémies d'accès de la majorité des stations. Il en est de même avec les nouveaux panneaux de signalisation placés sur les axes de circulation. La STIB, de son côté, place des sièges antigraffiti dans les véhicules, effectue des rondes dissuasives et prend contact avec les jeunes susceptibles de s'adonner à cette pratique pour entamer le dialogue avec eux. Son service de Relations publiques mène des campagnes d'information pour sensibiliser la population aux coûts engendrés pour la collectivité du fait du débordement de certains.

Par ailleurs, je voudrais citer aussi deux exemples concrets de l'attitude positive de la STIB en matière de rencontre des jeunes dans ce domaine.

L'opération que nous avons menée récemment à la station Etangs noirs en collaboration avec la commune de Molenbeek et la Maison des jeunes locale a été ressentie comme une opération extrêmement bénéfique tant par les autorités locales, par la STIB, que par les jeunes eux-mêmes.

Je vous rappelle à cet égard que des jeunes du quartier ont pris en charge la totalité du nettoyage de la station Etangs noirs et que, depuis lors, le climat d'insécurité s'est largement atténué pour faire place à une plus grande confiance des usagers et des habitants.

Pour permettre, malgré tout, à certains jeunes de s'exprimer de cette manière tout en respectant le bien public — c'est là le point d'équilibre à atteindre —, la STIB a lancé l'expérience de

mise à disposition du mur d'une trémie d'accès de la ligne de métro léger 23-90 qui mène à la place Meiser. De jeunes taggeurs ont été autorisés à utiliser ces murs. La STIB a mis à leur disposition la peinture et a assuré la surveillance puisque cette opération s'est déroulée durant la nuit. Cela a engendré un coût d'environ 100 000 francs que la STIB a pris à sa charge dans le cadre de son programme de prévention.

En réponse à la question qui m'a été posée à ce sujet, je signale que l'ensemble de ces mesures à caractère préventif représente à ce jour un budget de l'ordre de 12 millions partagés entre l'AED et la STIB. La prévention va donc aussi dans le sens d'un accompagnement.

En matière de répression, les agents de la Brigade intercommunale de surveillance du métro et de la surveillance générale de la STIB interpellent les «graffiteurs» — j'insiste sur cet élément —, constituent des dossiers, tiennent des statistiques et assurent le suivi juridique. L'efficacité de cette surveillance est telle que certaines polices communales, débordées par ce phénomène qui interpelle nos concitoyens et les autorités locales, consultent régulièrement ces dossiers de façon à identifier les bandes.

De plus, en collaboration avec le parquet, la STIB a mis sur pied une procédure visant des jeunes ayant commis des actes de vandalisme ou des petits délits au préjudice de la Société de transports. Cette procédure consiste à leur proposer de fournir des prestations de travail d'intérêt général sous forme de peine alternative.

Cette procédure est pratiquée à la STIB et dans une commune que je connais bien — Jette — et donne d'excellents résultats de sensibilisation et d'échange.

Nous pensons que c'est dans cette voie que nous devons progresser afin d'inciter les jeunes à respecter davantage le bien public et à prendre petit à petit leurs responsabilités de citoyens.

Je partage l'analyse fondamentale qui a été développée par la seconde intervenante et qui fait partie d'un autre débat sur lequel ni mon Collègue ni moi n'avons à nous prononcer au stade actuel. Sous prétexte d'un mal-être, nous ne pouvons cependant accepter les déprédations. Le débat est donc différent.

Enfin, en ce qui concerne le nettoyage, des actions sont menées par la STIB pour effacer rapidement les graffiti en effectuant des passages réguliers en station, à raison de deux à trois fois par semaine, et en effaçant durant la nuit les graffiti dans les véhicules, ainsi qu'en changeant les sièges vandalisés. Ces opérations de nettoyage coûtent onze millions de francs par an.

Au total donc, trente millions sont consacrés chaque année pour lutter de manière efficace contre ce problème.

Les honorables membres conviendront que, dans la situation économique difficile que nous connaissons, consacrer une telle somme pour tenter simplement de rétablir une situation dégradée volontairement par une minorité d'individus en mal d'expression est un effort important.

Je rejoins les honorables membres lorsqu'ils affirment qu'il vaudrait mieux s'attaquer aux causes plutôt qu'aux symptômes. Les deux actions de prévention et de dialogue que j'ai citées plus haut dans mon intervention sont le signe tangible que cette approche est du domaine du possible. Nous croyons également que les communes et les Associations d'aide à la jeunesse ont, dans ce domaine comme dans bien d'autres, un rôle essentiel à jouer.

Cependant, malgré la nécessité de laisser s'exprimer une jeunesse en mal de dialogue, parmi laquelle se cache peut-être aujourd'hui des artistes de demain, je pense sincèrement que le «tag» est, et reste, un acte de vandalisme vis-à-vis des biens

publics qui sont le patrimoine et la propriété de l'ensemble des citoyens, quels qu'ils soient.

Il me semble donc indispensable de prendre les mesures, telles qu'elles ont été prises et telles qu'elles seront prises encore dans le futur afin que ce vandalisme soit limité et, si possible, enrayer. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hotyat, Secrétaire d'Etat.

M. Hotyat, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre-Président du Gouvernement. — Monsieur le Président, mon Collègue Jean-Louis Thys vient de vous exposer en détail les actions menées par la STIB dans le cadre de la lutte contre le «taggage» de ses installations. Il a notamment insisté sur les coûts élevés qu'entraîne le nettoyage consécutif aux dégradations du matériel et des infrastructures de la STIB.

Mme Willame m'a également interpellé sur la problématique du «taggage». Je lui répondrai donc en ma qualité de responsable d'un service opérationnel, notamment chargé d'activités de nettoyage.

En ce qui concerne le nettoyage des «tags» sur la voie publique, il faut faire une distinction entre la voirie proprement dite et les biens situés aux abords, qu'ils soient publics ou privés.

Quel est l'état de notre législation régionale en cette matière?

Les tâches dévolues à «Bruxelles-Propreté» ont été définies par l'ordonnance portant création de l'Agence en date du 19 juillet 1990. L'article 4 de cette ordonnance prévoit, en son paragraphe 2, que l'Agence «Bruxelles-Propreté» peut prendre en charge le nettoyage de la voie publique et de ses abords, sur demande et aux frais des pouvoirs publics concernés.

Sur cette base, l'Agence «Bruxelles-Propreté» pourrait se voir confier la mission de nettoyage de «tags» couvrant des biens appartenant aux pouvoirs publics, sur requête et aux frais de ces derniers.

Afin de répondre à de telles requêtes, «Bruxelles-Propreté» a, à ma demande, commencé à se documenter sur les méthodes de nettoyage des «tags» et prépare un cahier des charges pour l'acquisition d'un matériel adéquat. Des contacts ont été aussi pris avec la STIB afin d'établir une synergie.

Une telle démarche aboutira à la Constitution d'une unité d'intervention au sein de l'Agence. Cette unité pourrait intervenir également à la demande de particuliers, aux frais de ceux-ci, pour nettoyer les façades «taggées» d'immeubles privés.

Enfin, en ce qui concerne les bulles à verre que l'Agence va acquérir prochainement, je vous signale qu'une protection anti-graffiti est prévue au cahier des charges. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Willame-Boonen.

Mme Willame-Boonen. — Monsieur le Président, je remercie le Ministre Thys et le Ministre Hotyat pour les précisions qu'ils nous ont données.

Je remercie particulièrement le Ministre Thys d'avoir précisé la part du budget de la Région bruxelloise réservée pour lutter contre les tags.

Le Ministre Hotyat nous a bien annoncé ce qui pourrait être réalisé — compte tenu de la législation actuelle — par l'Agence

«Bruxelles-Propreté» — encore faudrait-il qu'un texte législatif définisse l'action de l'Agence en la matière.

Je réfléchirai à cette problématique.

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

QUESTIONS ORALES — MONDELINGE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

Je voudrais tout d'abord vous indiquer la liste des questions orales qui ont déjà reçu une réponse écrite :

Volgende mondelinge vragen hebben schriftelijke antwoorden gekregen :

— la question orale de M. Drouart à M. Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, concernant «la délivrance d'un permis d'urbanisme pour une piste d'éducation canine»;

de mondelinge vraag van de heer Drouart aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, betreffende «de afgifte van een stedenbouwkundige vergunning voor een hondpiste»;

— la question orale de M. Drouart à M. Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, concernant «les subsides régionaux aux communes»;

de mondelinge vraag van de heer Drouart aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, betreffende «de gewestelijke subsidies voor de gemeenten»;

— la question orale de M. Drouart à M. Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, concernant «l'implantation de pylônes relais pour mobilophones dans le respect de l'ordonnance sur l'urbanisme»;

de mondelinge vraag van de heer Drouart aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, betreffende «de plaatsing van doorstraatpylonen voor mobilofoons met inachtneming van de ordonnantie op de stedenbouw»;

— la question orale de Mme Nagy à M. Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, concernant «le nombre d'infractions en matière d'urbanisme et la suite donnée aux plaintes»;

de mondelinge vraag van mevrouw Nagy aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, betreffende «het aantal stedenbouwkundige overtredingen en het gevolg gegeven aan de klachten»;

— la question orale de Mme Nagy à M. Picqué, Ministre-Président du Gouvernement, concernant «l'intervention financière de la Région à l'égard des activités liées à l'exportation des PME»;

de mondelinge vraag van mevrouw Nagy aan de heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering, betreffende «de financiële bijdrage van het Gewest aan de exportactiviteiten van de KMO's»;

— la question orale de Mme Nagy à M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «la présence des représentants de l'IBGE aux commissions de concertation»;

de mondelinge vraag van mevrouw Nagy aan de heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «de aanwezigheid van de vertegenwoordigers van het BIM in de overlegcommissies»;

— la question orale de M. Adriaens à M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «le recyclage des huiles et graisses animales et végétales usagées»;

de mondelinge vraag van de heer Adriaens aan de heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «het recycleren van gebruikte oliën en dierlijke en plantaardige vetten»;

— la question orale de M. Adriaens à M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «la répression des atteintes à l'environnement»;

de mondelinge vraag van de heer Adriaens aan de heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «het vervolgen van milieu-misdrijven»;

— la question orale de M. Demanze à M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «l'enlèvement des cadavres d'animaux».

de mondelinge vraag van de heer Demanze aan de heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «het ophalen van dierenkadavers».

Par ailleurs, il m'a été demandé de reporter les questions orales suivantes:

Er werd voorgesteld om de volgende mondelinge vragen te verdagen:

— la question orale de M. Adriaens à M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau, concernant «le report de la mise en œuvre des ordonnances permis d'environnement et évaluation des incidences»;

de mondelinge vraag van de heer Adriaens aan de heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid, betreffende «het uitstellen van de toepassing van de ordonnances betreffende de milieuvergunningen en de effectenbeoordeling»;

— la question orale de Mme Nagy à M. Grijp, Ministre de l'Economie, concernant «la convention passée avec la firme Philips pour la fourniture de Minitels aux PME».

de mondelinge vraag van mevrouw Nagy aan de heer Grijp, Minister belast met Economie, betreffende «de overeenkomst die met Philips gesloten werd voor het leveren van Minitels aan de KMO's».

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW GROUWELS AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE «DE STAND VAN ZAKEN VAN HET RENOVATIEDOSSIER VAN HET BERLAIMONTGEBOUW»

QUESTION ORALE DE MME GROUWELS A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT «L'ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER DE RENOVATION DU BERLAIMONT»

De Voorzitter. — Mevrouw Grouwels heeft het woord voor het stellen van de vraag.

Mevrouw Grouwels. — Mijnheer de Voorzitter, naar verluidt werden reeds een aantal renovatiewerken in het Berlaimontgebouw aangevat. Kan de Minister mij de stand van zaken, met name de planning van dit renovatiedossier meedelen?

De Voorzitter. — Minister-Voorzitter Picqué heeft het woord.

De heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering. — Mijnheer de Voorzitter, in uitvoering van de beslissing van de federale Ministerraad van 29 januari 1993 werden met betrekking tot het Berlaimontgebouw de volgende stappen gedaan.

Ten eerste, de aanbesteding voor de peilingen en de onderzoeken werd goedgekeurd en genotifieerd. De werken liepen van april tot juni 1993 en werden geraamd op 5 miljoen.

Ten tweede, de verwijdering van de tussenwanden, waarvoor geen beschermingsmaatregelen nodig zijn gezien er geen asbest aanwezig is, werd aanbesteed. De werken werden gepland van 15 augustus 1993 tot 15 januari 1994, hetzij 200 kalenderdagen. Deze werken worden thans uitgevoerd. Zij werden begroot op 65 miljoen ten laste van de maatschappij Berlaimont-2000.

Ten derde, wat de verwijdering van asbest betreft, is de studie van het bestek aan de gang bij de Regie der Gebouwen. De openbare aanbesteding was voorzien voor mei 1993, maar kan dus nog niet plaatsvinden.

Ten vierde, het begin van de eigenlijke renovatiewerken is gepland voor oktober 1995.

Tenslotte, sta ik erop u te melden dat deze gegevens ons werden verstrekt door de federale regering aangezien het Brussels Hoofdstedelijk Gewest geen bevoegdheid heeft inzake dit dossier. Ik kan enkel wijzen op de dringende noodzaak van de werken, wat ik reeds herhaaldelijk heb gedaan, onder meer in het kader van de Samenwerkingscommissie.

De Voorzitter. — Het incident is gesloten.

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW GROUWELS AAN DE HEER GOSUIN, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE STAND VAN ZAKEN AANGAANDE DE ACTUALISERING VAN DE HUURWAARDE VAN DE SOCIALE WONINGEN»

QUESTION ORALE DE MME GROUWELS A M. GOSUIN, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «L'ETAT DE L'ACTUALISATION DE LA VALEUR LOCATIVE DES LOGEMENTS SOCIAUX»

De Voorzitter. — Mevrouw Grouwels heeft het woord voor het stellen van de vraag.

Mevrouw Grouwels. — Mijnheer de Voorzitter, ook deze vraag is zeer kort. Ik verwacht echter een duidelijk en omstandig antwoord.

Tijdens de bespreking van het ontwerp van ordonnantie over de Huisvestingscode heeft de Minister beloofd dat de

huurwaarde van de sociale woningen spoedig zal worden geactualiseerd.

Graag had ik van de Minister vernomen wat de huidige stand van zaken is.

De Voorzitter. — Minister Gosuin heeft het woord.

De heer Gosuin, Minister belast met Huisvesting, Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid. — Mijnheer de Voorzitter, ik moet toegeven dat de vraag van mevrouw Grouwels een beetje vaag is, waardoor ik niet bij machte ben een volledig antwoord te geven. Ik kan evenwel bevestigen dat de Brusselse Regering weldra 6 ontwerpbesluiten zal goedkeuren ter uitvoering van de ordonnantie houdende wijziging van de huisvestingscode en betreffende de sector sociale huisvesting. Het ontwerp van besluit houdende regeling van de verhuur is daarin uiteraard ook begrepen. Voor de volledige actualisering van de huurwaarde moet vanzelfsprekend een uitvoerig deskundig onderzoek worden verricht dat betrekking heeft op het volledig erfgoed van de sector, alvorens we tot de gewenste hervorming kunnen overgaan. Zo wordt immers bepaald in artikel 5 van de goedgekeurde ordonnantie. In dit verband heb ik onlangs aan de Brusselse Gewestelijke Huisvestingsmaatschappij voorgesteld een overeenkomst uit te werken om deze nieuwe modaliteiten te regelen in overleg met het Brusselse Gewest. Ik meen dan ook te mogen verklaren dat de raad van bestuur, waarin u goed vertegenwoordigd bent, alles in het werk zal stellen om uw wens, die ook de mijne is, in te willigen.

De Voorzitter. — Het incident is gesloten.

QUESTION ORALE DE M. LEMAIRE A M. GOSUIN, MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, CONCERNANT «LA PUBLICITE FAITE AUX CONDITIONS D'ACCES AU FESTIVAL DES JARDINS 1993 AU PARC GEORGES HENRI»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER LEMAIRE AAN DE HEER GOSUIN, MINISTER BELAST MET HUISVESTING, LEEFMILIEU, NATUURBEHOUD EN WATERBELEID, BETREFFENDE «DE PUBLICITEIT EN DE TOEGANGSPRIJS VOOR HET TUINFESTIVAL 1993 IN HET GEORGES HENRIPARK»

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire pour poser sa question.

M. Lemaire. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, le samedi 18 septembre, mes yeux ont été nettement attirés par une forme tangible d'aide à la bonne presse de notre pays, d'autant qu'il s'agissait d'attirer le lecteur vers une activité organisée dans ma commune. Vous l'aurez compris, il s'agissait d'un placard publicitaire d'un quart de page, paru dans la *Libre Belgique*, et vantant un Festival des jardins 1993 au Parc Georges Henri à Woluwe-Saint-Lambert.

Le bon peuple y était convié à l'initiative du Ministre Gosuin et d'une société anonyme à «découvrir les réalisations d'une sélection d'architectes de jardin, mais également les plantes, le mobilier et toute la décoration».

L'amateur dominical des choses de l'art était, de plus, alléché par la présentation des créations d'une cinquantaine de sculpteurs.

Bref, il s'agissait toujours selon le placard publicitaire, «d'une véritable grande fête du jardin, dont les animations et conférences étaient organisées avec la collaboration du Plan Vert».

Monsieur le Ministre, comme bon nombre de mes connaissances, je me suis laissé séduire par l'invitation. Mal m'en prit, c'était pour me faire agresser par les amis que j'accompagnais.

En effet, à la grande surprise de tous, ce festival, qui se tenait dans un parc public, payé pour partie avec des deniers régionaux, et donc de tous, soutenu par un Ministre, et donc par les moyens que la collectivité met à sa disposition pour la servir, organisé avec les services d'un pararégional, annoncé à grand renfort de publicité et soutenu par l'un ou l'autre sponsor, ce qui est certes remarquable en ces temps d'austérité, ce festival donc, était accessible moyennant l'acquittement d'un droit d'entrée de 150 francs par adulte et de 100 francs par enfant, ce dont on s'était bien gardé de faire mention dans la publicité de la *Libre Belgique*!

Ce procédé ayant fort déplu aux intéressés, comme à moi-même, je leur ai promis de leur transmettre les explications que vous aurez la gentillesse de me donner.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre.

M. Gosuin, Ministre du Logement, de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur d'informer l'honorable membre que, tout comme l'année précédente à Jette, le Festival des jardins était organisé dans un parc régional. L'entrée était effectivement payante, car la contribution financière régionale ne permettait pas de couvrir l'ensemble des frais inhérents à cette manifestation culturelle et paysagère.

Toutefois, permettez-moi de vous rappeler que la moindre place de cinéma coûte déjà 200 francs actuellement. Il ne me semble donc pas que la participation demandée pour ce festival était exorbitante.

En revanche, il est effectivement inacceptable que le prix n'ait pas été clairement mentionné dans toutes les publicités, d'autant plus que je l'avais demandé. Une lettre recommandée a été adressée à la société organisatrice, laquelle m'a mis devant le fait accompli.

Je veillerai soigneusement à ce que ce genre de problème ne se pose plus à l'avenir, si de telles manifestations étaient encore organisées.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. CORNELISSEN A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT «L'AUGMENTATION DE LA FREQUENCE SUR LA LIGNE 26 ENTRE VILVORDE ET HAL»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER CORNELISSEN AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE «DE TOENAME VAN DE FREQUENTIE OP LIJN 26 TUSSEN VILVOORDE EN HALLE»

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen pour poser sa question.

M. Cornelissen. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, l'ensemble des défenseurs des transports en commun se seront réjouis de la nouvelle selon laquelle à partir du 27 septembre, la fréquence sur la ligne 26 entre Vilvorde et Hal a été doublée, créant ainsi un embryon de RER. Deux trains par heure feront la liaison via Haren, Evere, Meiser, Mérode, Delta, Etterbeek, Boendael, St-Job et Moensberg. A noter qu'il y a là des connections avec le métro bruxellois.

Une épée de Damoclès reste toutefois suspendue sur l'avenir de cette liaison. La SNCB a en effet déclaré qu'elle considère cette augmentation de fréquence comme une expérience dont les résultats seront évalués en décembre. Si ces résultats s'avèrent positifs, un troisième train par heure viendrait s'ajouter. Par contre, si l'on n'observe pas une augmentation significative du nombre de voyageurs, on en reviendrait à la situation précédente.

Je m'inquiète personnellement de l'information qui est donnée concernant l'amélioration entrée en vigueur le 27 septembre. Seuls quelques articles de journaux en ont fait état.

Connaissant l'importance du succès de cette ligne 26 dans le cadre du déploiement du futur RER, j'estime qu'une campagne publicitaire serait pleinement justifiée.

M. le Ministre pourrait-il me faire connaître les initiatives qui ont été ou seront prises pour assurer le succès de cet objectif ?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, Chers Collègues, le 6 juin 1991, l'Etat et la Région de Bruxelles-Capitale ont signé un protocole d'accord en vertu duquel ils ont décidé de réfléchir ensemble à l'amélioration de la desserte ferroviaire de Bruxelles et de réaliser une expérience sur la ligne 26 de la SNCB. Ce protocole d'accord fit l'objet dès le mois de septembre 1991 d'un avenant qui étend l'expérience à d'autres lignes. Depuis lors, un accord global est intervenu entre la Région de Bruxelles-Capitale et l'Etat fédéral pour renforcer les dessertes ferroviaires dans et autour de Bruxelles.

C'est ainsi que, dès le mois de mai 1993, les liaisons entre Bruxelles et Ottignies-Louvain-la-Neuve ainsi qu'entre Bruxelles et Liedekerke ont été renforcées.

En ce qui concerne spécifiquement la ligne 26, il a été convenu qu'à l'horizon de mai 1994, 3 trains par heure et par sens circuleraient en navette entre Vilvorde et Hal. A cette occasion, une liaison (par heure et par sens) entre Braine-l'Alleud et Alorst et desservant l'espace Bruxelles-Europe sera également créée.

Pour diverses raisons techniques, il n'était pas possible à la SNCB d'établir en une seule fois ce schéma. C'est pourquoi, trois phases ont été prévues.

1. Depuis le 27 septembre 1993, un train par heure et par sens relie Hal à Vilvorde en navette et se superpose à la desserte de la ligne telle qu'elle existait précédemment, c'est-à-dire, un train Hal-Schuman et un train Vilvorde-Etterbeek.

2. Dès le mois de décembre de cette année, un second train sera exploité en navette entre Hal et Vilvorde. En raison des travaux entrepris à Hal dans le cadre de l'arrivée du TGV, les trains en provenance de Vilvorde seront limités à Huizingen. Le trajet Huizingen-Hal se fera en autobus. Il est évident qu'une telle substitution rendra l'usage de la ligne entre Hal et Huizingen beaucoup moins attractif.

3. Ce n'est qu'en mai 1994, que le schéma convenu entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale sera mis en œuvre intégralement. Il faut préciser qu'à cette date, la navette Vilvorde-Hal sera toujours remplacée par un autobus entre Huizingen et Hal. Vous avez dû trouver dans la brochure d'information n° 2 du RER (*RER News*) qui vous a été communiquée les différents schémas d'exploitation.

La situation prévue en mai 1994 est un fait acquis dans le cadre de l'accord de coopération passé entre la Région de

Bruxelles-Capitale et l'Etat fédéral le 20 juillet 1993. L'Etat fédéral a prévu d'intervenir dans l'expérience d'exploitation de la ligne 26 pour un budget de 11 millions en 1993 et un budget de 56 millions en 1994.

Il n'est pas prévu d'établir en décembre de cette année une évaluation qui remettrait en cause ce qui a été convenu pour le mois de mai 1994. Si tel était le cas, cela constituerait le non-respect du protocole d'accord et de son avenant, c'est-à-dire un conflit entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale. Mais rien n'indique que nous allons dans cette direction.

J'estime d'ailleurs qu'à terme, la fréquence de passage sur la ligne 26 devrait être portée à 6 trains par heure et par sens sur le territoire de la Région, cela afin d'obtenir une fréquence uniforme avec le métro.

Pour ce qui concerne la politique d'information à propos des améliorations apportées sur la ligne 26, il faut savoir qu'il a été décidé de commun accord avec la SNCB de limiter l'information à l'occasion des modifications intervenues le 27 septembre 1993. En effet, le schéma d'exploitation évoluant trois fois, d'ici mai 1994, préférence a été donnée à l'organisation d'une importante campagne d'information prévue pour le schéma d'exploitation de mai 1994. Nous ferons là un effort très conséquent. Le protocole d'accord entre la Région de Bruxelles-Capitale et l'Etat fédéral prévoit d'ailleurs que cette campagne sera financée et conçue par la Région de Bruxelles-Capitale. Cela n'a pas empêché la SNCB d'effectuer, au cours de ce mois d'octobre, une campagne d'information, et ce en collaboration avec la STIB, ce dont nous nous réjouissons.

C'est ainsi qu'un dépliant spécifique pour la ligne 26 a été édité et mis à disposition dans les guichets des gares. Des annonces publicitaires ont été publiées dans les toutes-boîtes dans les communes traversées par la ligne 26. Un courrier a été adressé aux communes, entreprises et écoles situées sur le tracé de la ligne 26. Il est prévu d'apposer des exemplaires d'une affiche dans les valves du métro ainsi que dans les abribus à proximité de la ligne 26. De même, des affiches particulières seront placées sur les arrondis de plafonds des bus et des trams sur tout le réseau de la STIB. Enfin, des dépliants seront mis à disposition dans les guichets métro de la STIB.

Cette excellente collaboration entre la SNCB et la STIB concrétise la volonté de l'Etat fédéral et de la Région de Bruxelles-Capitale de mettre en œuvre le protocole d'accord et son avenant afin d'intensifier l'exploitation ferrée de la ligne 26 qui constitue un premier pas vers le réseau express régional dont Bruxelles et son hinterland ont tant besoin.

M. le Président. — L'incident est clos.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER VAN HAUTHEM AAN DE HEER PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, BETREFFENDE «HET ADVIES VAN DE VASTE COMMISSIE VOOR TAALTOEZICHT VAN 2 JUNI 1993 OVER DE AANWERVING VAN HULPAGENTEN EN SOCIALE WERKERS DOOR DE GEMEENTE ELSENE»

QUESTION ORALE DE M. VAN HAUTHEM A M. PICQUE, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT «L'AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE LINGUISTIQUE DU 2 JUIN 1993 SUR LE RECRUTEMENT D'AUXILIAIRES DE POLICE ET D'ASSISTANTS SOCIAUX PAR LA COMMUNE D'IXELLES»

De Voorzitter. — De heer Van Hauthem heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Van Hauthem. — Mijnheer de Voorzitter, ik verontschuldigd mij voor mijn laattijdigheid die te wijten was aan werkzaamheden in een Kamercommissie. Tegelijkertijd dank ik u en de Raad dat ik mijn vraag toch nog mag stellen.

Mijnheer de Minister, u bent onlangs geconfronteerd met een advies van de Vaste Commissie voor Taaltoezicht betreffende een aantal aanwervingen door de gemeente Elsene. Deze wilde een tweetal jaren geleden 7 hulpagenten en 2 sociale werkers aanwerven en plaatste daarvoor een advertentie in het reclameblad *Vlan*. De advertentie was enkel in het Frans gesteld en vermeldde als aanwervingsvoorwaarde enkel kennis van het Frans en het Arabisch. Kennis van het Nederlands werd niet gevraagd. Tegen deze twee overtredingen van de taalwetgeving werd klacht ingediend bij de Vaste Commissie voor Taaltoezicht. Die stelde de klager in haar advies van 2 juni 1993 over de hele lijn in het gelijk.

Deze feiten vormen de aanleiding voor volgende vragen. Welke gevolgen heeft dit advies voor de aanwerving van de hulpagenten en sociale werkers? Moeten die niet teniet worden gedaan, aangezien zij zijn gebeurd op een volstrekt onwettige basis? Zal de Minister dit duidelijk advies van de Vaste Commissie aangrijpen om in de toekomst preventief op te treden bij aanwervingspraktijken die manifest in strijd zijn met de taalwetgeving?

De Voorzitter. — De heer Picqué, Minister-Voorzitter heeft het woord.

De heer Picqué, Minister-Voorzitter van de Regering. — Mijnheer de Voorzitter, het advies van de Vaste Commissie voor Taaltoezicht van 2 juni 1993 betreffende de aanwerving van 7 hulpagenten en 2 sociale werkers door de gemeente Elsene heeft op zichzelf geen juridische gevolgen gehad voor de aanwervingen die op basis van de onwettig verklaarde advertentie zijn gebeurd. Een dergelijk advies heeft nu eenmaal geen bindende kracht en geen rechtsgevolgen voor de handelingen verricht door de administratieve overheden. De Vaste Commissie heeft vastgesteld dat de klacht ontvankelijk en gegrond was, omdat de advertentie blijkbaar niet in het Nederlands was bekend gemaakt. De handeling blijft echter rechtsgeldig zolang de nietigheid ervan niet door een bevoegde overheid wordt uitgesproken.

Wat betreft de controle op de advertenties die de gemeenten in de plaatselijke kranten laten verschijnen, wijs ik erop dat de toezichthoudende overheid elke handeling van de gemeente die strijdig is met de wet of het algemeen belang, wel kan schorsen en vernietigen, maar hiertoe niet verplicht wordt. Deze procedure is slechts facultatief. Om voor de hand liggende praktische redenen kan de toezichthoudende overheid er ook niet toe worden verplicht alle handelingen van de administratieve overheden op hun wettigheid en hun overeenstemming met het algemeen belang te controleren. Dit geldt zeker voor de advertenties die zij in plaatselijke kranten publiceren.

Bovendien moet in dit geval worden opgemerkt dat de termijn van 40 dagen waarover de toezichthoudende overheid beschikt verstreken is. Deze beslissingen kunnen dus niet meer het voorwerp uitmaken van een toezichtsmaatregel.

Ten slotte deel ik de heer Van Hauthem mee dat het in dit geval ging om contractuele aanwervingen die op 31 december 1992 een einde namen.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Van Hauthem.

De heer Van Hauthem. — Mijnheer de Voorzitter, ik wil nog enkele opmerkingen maken.

Of het nu om contractuelen gaat of niet, de Vaste Commissie voor Taaltoezicht maakt geen onderscheid tussen de verschillende categorieën. Ik weet wel dat het advies van de Vaste Commissie geen enkele rechtskracht heeft. Het is echter aan de voogdijminister om ervoor te zorgen dat de gemeenten op alle mogelijke vlakken, wetten, ordonnanties enzovoort naleven, ook de taalwetgeving, hoewel deze juridisch niet afdwingbaar is.

Mijnheer de Minister-President, wil u er in de toekomst op toezien dat de gemeenten het nauwkeuriger nemen met wat hen wordt opgelegd?

In verband met de advertentie ben ik er zeker van dat degene die de klacht heeft ingediend u een afschrift daarvan heeft gezonden, maar dat zal ik nog natrekken.

De Voorzitter. — Mijnheer Van Hauthem, bij een mondelinge vraag hoort geen debat. Ik heb u het woord gegeven om een bijkomende vraag te stellen, niet om commentaar te geven.

Het incident is gesloten.

QUESTION ORALE DE M. DE GRAVE A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT «LE COUT ET L'OPPORTUNITE DU DEMENAGEMENT DE SERVICES ADMINISTRATIFS DE SON DEPARTEMENT DU BATIMENT LENDI VERS L'EX-BUILDING IBM»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DE GRAVE AAN DE HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE «DE KOSTPRIJS VAN DE VERHUZING VAN DE ADMINISTRATIEVE DIENSTEN VAN ZIJN DEPARTEMENT VAN HET LENDI-GEBOUW NAAR HET EX- IBM-GEBOUW»

M. le Président. — La parole est à M. De Grave pour poser sa question.

M. De Grave. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, l'actualité nous rappelle que les services qui ont occupé jusqu'à présent les locaux du bâtiment Lendi sont sur le point de déménager au *Manhattan Building*, et ce, s'il n'y a pas de retard dans les travaux, à quinze mois de l'emménagement possible dans le Centre de communication Nord.

Je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Ministre, de bien vouloir nous informer de la motivation de ce transfert. Quand on sait qu'un tel déménagement implique non seulement le déplacement physique de meubles et de dossiers, mais également le démontage et le remontage de nombreuses lignes de téléphone, d'ordinateurs, de fax et la perte de temps d'un nombre important de fonctionnaires, on est amené à apprécier le coût et la raison de cette opération en fonction d'autres éléments de fait qui nous échappent, à savoir: quel était le montant annuel de la location à l'hôtel Lendi, quel montant sera payé pour le nouvel immeuble, quelle est l'échéance normale du contrat de location Lendi, quelles étaient les conditions respectives des baux concernés, quelle circonstance a plaidé en faveur du choix du Manhattan et dans combien de temps devra-t-on organiser un nouveau déménagement? Quel sera le coût global, matériel et humain de cette opération en deux temps, qui me semble quelque peu curieuse?

On peut se demander s'il n'aurait pas été plus raisonnable de négocier le délai de quinze mois.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Monsieur le Président, je me permets d'interrompre M. De Grave, car j'estime qu'il est en train de développer une interpellation. J'ai reçu une question orale, à laquelle je répondrai, mais M. De Grave expose maintenant des arguments dont je n'ai pas été informé.

M. De Grave, vous développez une interpellation et non une question orale. Je suis incapable de répondre à une partie des arguments avancés. Cette procédure est tout à fait anti-déontologique.

M. le Président. — Pour les questions orales, Monsieur De Grave, les textes sont rédigés *in extenso*, ne peuvent pas comporter plus d'une page et doivent être déposés à l'avance.

M. De Grave. — Monsieur le Président, j'ai envoyé mon texte à M. le Ministre.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — J'ai simplement reçu la question suivante: «Quel est le coût et, par conséquent, quelle est l'opportunité d'envisager aussi prématurément le déménagement de services administratifs de son département du bâtiment Lendi vers l'ex-building IBM?»

M. le Président. — Je répète, Monsieur De Grave, que lors d'une question orale, vous devez lire le texte que vous avez préalablement adressé au Ministre et vous en tenir à cela.

M. Thys, Ministre des Travaux publics, des Communications et de la Rénovation des Sites d'Activités économiques désaffectés. — Voici la réponse que j'avais préparée: je remercie l'honorable membre pour sa question et je peux lui répondre que le bail des locaux actuels venait à échéance au 31 octobre 1993.

Les prétentions financières du propriétaire en vue du prolongement de ce bail ont été jugées excessives tant par l'administration que par le service de l'Inspection de finances.

En réalité, le propriétaire a senti que nous avons quelque obligation de rester et il a abusé du fait qu'il savait que le CCN ne serait prêt que fin 1994.

En attendant l'occupation des bâtiments du CCN, le Gouvernement souhaitait rester dans le complexe Manhattan afin de ne pas délocaliser l'administration.

Une opportunité s'est présentée d'occuper temporairement les anciens locaux de la firme IBM, et ce, à un prix inférieur à celui demandé pour la prolongation du bail dans le bâtiment actuel.

L'économie ainsi réalisée a été estimée à près de 12 millions sur deux exercices. En fait, la location du Lendi s'élève à environ 125,5 millions, charges comprises, tandis qu'à IBM, elle s'établit à 120 millions, charges comprises. Sur deux exercices cela représente un bénéfice de 10 à 11 millions. La décision a donc été prise étant donné les prétentions quelque peu excessives du propriétaire précédent et l'économie ainsi réalisée.

M. le Président. — L'incident est clos.

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— La séance plénière est levée à 15 h 50.

De plenaire vergadering is om 15 u. 50 gesloten.